le magistrat président fait connaître aux membres du jury les conséquences légales de la décision qu'ils sont appelés à rendre. Il leur explique dans quelle mesure l'admission des circonstances atténuantes peut diminuer la peine prévue par la loi. Le vote a lieu au scrutin secret sans discussion ».

M. Lemire. — La commission ne peut admettre cette disposition, s'il doit s'agir de lecture à faire ou d'explications à donner en chambre du conseil, où ni le défenseur ni le ministère public ne peuvent se trouver présents et prendre acte des irrégularités possibles.

Mais elle accepte volontiers que lecture des articles du Code, dont parle M. Piou, puisse être donnée à l'audience avant la clôture des débats.

M. Piou présente un nouveau texte donnant satisfaction à cette demande.

M. Chéron. — Une simple lecture ne suffit pas, il faut des explications qui en précisent la portée.

M. Varenne, de son côté, présente un texte à peu près identique à celui de M. Piou.

Sur divers bancs. — Le renvoi à la commission !

Le texte est renvoyé à la commission.

M. Piou. — J'ai en outre demandé que le vote ait lieu sans discussion. J'estime en effet qu'un simple soldat ne peut entrer en conflit avec un capitaine ou un colonel, car la lutte ne saurait être égale entre eux. Qu'on laisse les jurés se prononcer en déposant leur bulletin dans l'urne.

M. Chéron s'oppose à l'adoption de cette partie de l'amendement de M. Piou, qui serait une grave dérogation à notre droit.

M. Chenet parle dans le même sens.

M. Piou. — Le jury constitué par le projet différant profondément du jury ordinaire, il est naturel de fixer des règles différentes.

M. Lemire appuie l'amendement de M. Piou que combat M. Laboul, rapporteur.

L'AMENDEMENT DE M. PIOU est REPOUSSE

On vote sur l'amendement de M. Piou. Le scrutin donne lieu à pointage. Par 266 voix contre 250, la deuxième partie de l'amendement de M. Piou est rejetée.

Un amendement presque identique de MM. Sévère et Godart, est repoussé par 293 voix contre 196.

L'ensemble de l'article 7 portant que la majorité absolue sera nécessaire pour l'application de la loi de sursis est adopté.

LE CAS DES RESERVISTES ET TERRITORIAUX

M. Lasies dépose un amendement stipulant que les réservistes et territoriaux relèveront exclusivement des tribunaux de droit commun pour tous actes, paroles ou écrits accomplis en dehors du service.

Le général Picquart en demande le renvoi à la commission de la disjonction.

M. Lasies accepte le renvoi mais non la disjonction.

Le renvoi à la commission est prononcé.

Les articles 16 et 17 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Les interpellations

Le Président. — M. Gauthier de Clagny et les auteurs des interpellations inscrites en tête de l'ordre du jour de demain, sont d'accord, avec le gouvernement, pour demander que ces interpellations soient reportées au vendredi 11 juin. (Mouvement.)

M. Varenne. — M. Allemane et moi, nous ne cédons pas notre tour à M. Gauthier de Clagny, et nous demandons que notre interpellation sur l'arrestation de M. Marck, à Rouen, soit maintenue en tête de l'ordre du jour du vendredi 11 juin. (Très bien à l'extrême gauche.)

Il en est ainsi ordonné.

Le sous-secrétaire d'Etat a la guerre. — Je demande que la Chambre continue demain la discussion du projet relatif aux conseils de guerre. (Assentiment.)

Demain, séance à 2 heures.

La séance est levée à 6 heures moins 10.

SÉNAT

Séance du jeudi 3 juin

La séance est ouverte à trois heures un quart, sous la présidence de M. Antonin Dubost.

Encore l'interdiction de la céruse

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Goüin, mort dimanche dernier, et porte à la connaissance du Sénat la décision de la Chambre pour tenter une entente avec le Sénat au sujet de la céruse.

M. Péronnou propose que la commission sénatoriale de la céruse soit chargée de s'entendre avec celle de la Chambre.

M. Tillaye demande au Sénat de s'en tenir à son règlement qui, dans le cas où une entente avec la Chambre paraît nécessaire, prévoit la nomination d'une commission spéciale élue au scrutin de liste.

Le Sénat lui donne satisfaction.

Les paris aux courses

M. Gomot dépose son projet interdisant sur les champs de courses le pari à tout venant. Sur la demande de M. Ruau, ce projet est adopté d'extrême urgence.

Les primes à la Sériciculture

Le Sénat prononce ensuite l'urgence pour la proposition de loi relative aux primes à accorder à la sériciculture.

La discussion générale est ouverte.

M. Maurice Faure se déclare l'adversaire du régime des primes et demande le relèvement des droits de douanes sur les soies étrangères.

M. Fourcherol parle dans le même sens et déclare qu'il faut protéger contre l'étranger l'industrie de la soie qui périclite par suite de la transformation du régime monétaire en Extrême-Orient.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi à 3 heures.

La séance est levée à 6 heures.

Le Tsar et le Kaiser

L'ENTREVUE CONFIRMÉE

Saint-Pétersbourg, 3 juin. — La prochaine entrevue du tsar Nicolas et de l'empereur Guillaume est confirmée.

Dans les milieux officieux, on annonce que l'empereur Guillaume, arrivera dans les eaux russes accompagné d'une brillante suite et du prince de Bulow, dans le but de mettre en relief l'importance politique de la visite impériale qui durera trois jours. Le Kaiser s'embarquera sur le yacht « Hohenzollern », à Dantzig, le 15 juin, et il ira au-devant du Tsar dans les eaux finnoises.

Le Tsar s'embarquera le 16, pour se rendre dans ces parages. La rencontre aura lieu probablement le 17 juin. Après l'entrevue, le Tsar se rendra en Suède. C'est au mois de juillet qu'aura lieu sa croisière en Angleterre et en France.

LE CLERGÉ SE DÉFEND

Procès intenté par cent quarante-neuf prêtres à un journal radical

Largentière, 3 juin. — Les directeurs et le gérant d'un journal radical viennent d'être assignés devant le Tribunal correctionnel, pour l'audience du 2 juillet, par 149 prêtres de l'arrondissement de Largentière, en paiement de vingt francs de dommages-intérêts à chacun, à la suite d'un article de ce journal, où ils se jugent visés, et qui critiquait un mandement sur la presse, de Mgr Bonnet, évêque de Viviers.

AU MAROC

La soumission de Moulaï-Kébir

Tanger, 3 juin. — Moulaï-Kébir s'est réfugié au sanctuaire de Moulaï-Edris, dans le Zerhoun.

C'est de là qu'il a sollicité le pardon de son frère.

On confirme l'arrivée, à Fez, de la délégation des Beni M'Tir venue pour implorer le pardon de Moulaï-Hafid.

Le sultan a exigé que les notables de la tribu viennent eux-mêmes discuter les conditions.

EN TURQUIE

Contre les Albanais

Constantinople, 3 juin. — Le gouvernement jeune-turc prend des mesures énergiques contre les chefs albanais suspects.

Trente-huit notables ont été transférés sous escorte d'Uskub à Salonique et Constantinople.

On exécute, on massacre

Constantinople, 3 juin. — On vient d'exécuter à Adana, 9 Musulmans et 6 Arméniens condamnés à mort pour participation aux derniers massacres.

Six autres musulmans ont été condamnés à la détention perpétuelle.

Suivant un télégramme parvenu au patriarcat arménien, 800 musulmans ont envahi deux villages arméniens, massacré quelques habitants et pillé plusieurs magasins.

LES CONGRÈS

Les employés et les ouvriers des chemins de fer

Paris, 3 juin. — Le Congrès de l'Association Fraternelle des ouvriers et employés des chemins de fer français, s'est ouvert ce matin à l'Hôtel Moderne, sous la présidence de M. Faralicq, président de l'Association, assisté de MM. Debrabant, président de la section de Lille, et Roussin, président de la section de Paris P.-L.-M.

Les 120 sections de l'Association sont représentées par 150 délégués environ.

M. Faralicq a souhaité la bienvenue aux congressistes puis il a été procédé à la nomination des commissions chargées de rédiger les rapports sur le fonctionnement et la gestion de l'Association qui est en excellente voie de prospérité.

Le congrès durera trois jours.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

AU SÉNAT

Le droit de poursuite directe

Paris, 3 juin. — MM. Ribot, Bérenger, Strauss, Cazot, etc., ont déposé la proposition suivante :

« Art. 1er. — Les associations légalement constituées dans un but d'intérêt général ou public, et spécialement autorisées à cet effet par la Cour d'appel du ressort de leur siège social, statuant en chambre du conseil, le ministère public entendu, auront le droit de poursuivre devant les tribunaux de répression, soit par voie de citation directe, soit en se portant partie civile, dans les termes des articles 63 et suivants et 189 du code d'instruction criminelle les crimes, délits ou contraventions se rattachant à l'objet de leur institution.

» Art. 2. — L'autorisation conférée par la Cour d'appel peut être révoquée par elle, pour fautes graves, d'office ou sur la réquisition du ministère public. »

L'amnistie

La Commission de l'amnistie a repoussé les amendements de M. Gaudin de Villaine tendant à l'extension de l'amnistie aux postiers, de M. Genouvrier, amnistiant les infractions à la loi sur les congrégations, et de M. Vieu, amnistiant les grévistes condamnés au cours des événements de Marameff.

A LA CHAMBRE

La responsabilité des instituteurs

La Commission de la réforme judiciaire a adopté la proposition de loi de M. Pierre Dupuy tendant à substituer la responsabilité de l'Etat à celle des instituteurs pour les dommages accidentels causés aux élèves de l'enseignement public ou par eux.

Les questions agricoles

La Commission de l'agriculture de la Chambre a décidé de faire une démarche auprès de M. Ruau, pour lui demander de réclamer une séance par semaine, qui serait consacrée à la discussion des questions agricoles ; notamment la taxe du pain, les syndicats agricoles, le reboisement, etc.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, Jeudi 3 juin 1909.

2 h. soir. 14° au-dessus de zéro. — 764, variable.
10 h. soir. 12° au-dessus de zéro. — 762, variable.

Vendredi 4 juin.

Minuit, 12° au-dessus de zéro. — 760, variable.
9 h. matin., 12° au-dessus de zéro. — 760, variable.

INFORMATIONS

La circulation internationale des automobiles

Paris, 3 juin. — La conférence internationale pour le règlement de la circulation des automobiles, qui devait se réunir au quai d'Orsay le 10 juin, est remise au 1er juillet, à la demande du gouvernement austro-hongrois.

Pour la liberté d'enseignement

Paris, 3 juin — Dimanche prochain, M. Paul Beauregard, député de la Seine, ira au Puy, faire sous les auspices des comités républicains-progressistes et libéraux de l'arrondissement, une conférence sur la liberté d'enseignement. Il sera accompagné par MM. Vissaguet, sénateur ; Joseph Durand et Edouard Néron, députés.

La santé de M. Chauchard

Paris, 3 juin. — Le bulletin de santé de M. Chauchard est ainsi conçu :

« La nuit a été assez bonne. Toutefois, les forces déclinent lentement. »

La messe du Souvenir français

Paris, 3 juin. — L'association du Souvenir français a fait célébrer jeudi matin sa messe annuelle de « Requiem », à Notre-Dame.

L'archevêque de Paris était représenté par l'abbé Pousset. Le panégyrique des morts a été prononcé par le Chanoine Collin, de Metz.

La partie musicale a été exécutée sous la direction de l'abbé Renault, vicaire de chœur du chapitre métropolitain.

Les soli ont été chantés par MM. Douaillier et Chambon, de l'Opéra, et de Poumayrac, de l'Opéra-Comique.

Secousse sismique en Calabre

Mileto, 3 juin. — La nuit dernière, à minuit, on a ressenti une légère secousse de tremblement de terre. Les amples oscillations des instruments sismiques de l'observatoire ont démontré que la secousse a été assez forte dans les localités voisines.

Un nouvel emprunt argentin

Buenos-Ayres, 3 juin. — Le ministre des Affaires étrangères a autorisé le ministre de la République-Argentine à Paris à signer un contrat avec divers banquiers pour un emprunt de 60 millions de francs.

Mort du chef du Parti libéral démocrate allemand

Baden-Baden, 3 juin. — M. Théodore Barth, leader des libéraux-démocrates, est mort cette nuit.

Les édiles parisiens en Suède

Stockolm, 3 juin. — M. Mossot, vice-président du Conseil municipal de Paris, et MM. Virot et Weiss, sont arrivés ce matin et ont été reçus avec enthousiasme.

Le Congrès socialiste allemand

Berlin, 3 juin. — Le « Vorwaerts » annonce que le Congrès socialiste aura lieu à Leipzig du 12 au 18 septembre.

L'Électrique Lille-Roubaix-Tourcoing

Les trains supplémentaires ci-après désignés auront lieu les lundis et jeudis, à titre d'essai, à partir du sept juin et jusqu'à nouvel ordre.

Ligne de Lille à Leers : départ de Leers à 8 h. 47. Passage à l'Hempenpont à 9 h. 13. Arrivée à Lille à 9 h. 47.

Départ de Lille à 9 h. 55 soir, passage à l'Hempenpont, arrivée à Leers à 10 h. 55.

BANQUE
HENRI LEMAN
MOUSCRON (Belgique) TOURNAI
Maison fondée en 1780
Banque - Escompte - Change
Fonds Publics - Coupons - Assurances
Location de COFFRES-FORTS de toutes dimensions
Garde de Valeurs à découvert

Un terrible accident de bicyclette

A ESQUIÈRES

Deux vélocipédistes vont, dans la nuit, se heurter à une poutre barrant le chemin

Dimanche dernier, deux jeunes gens de Villers-Plouich, MM. Georges Grattepanche, 18 ans, ferblantier et Alphonse Bricourt, 21 ans, de même profession, s'étaient rendus à la ducasse de Flesquières. Ils revenaient vers minuit, pédalant ferme sur la route numéro 28 de Flesquières, qui de Flesquières mène à Ribécourt, lorsque soudain, ils se heurtèrent à une pièce de bois de chêne qui avait été déposée par une évidente malveillance, en travers du chemin. Les deux vélocipédistes firent panache, leurs machines s'étant broyées contre l'obstacle insoupçonné. Bricourt, malgré des contusions multiples, put se relever et appeler au secours. Des personnes accoururent et relevèrent Grattepanche qui perdait son sang abondamment. Il fut transporté à un estaminet voisin où on prévint aussitôt deux docteurs. L'état du pauvre garçon fut reconnu excessivement grave par les praticiens, qui craignent une fracture de la base du crâne.

Lundi, avec d'infinies précautions, il fut reconduit chez ses parents. Une enquête est ouverte pour connaître les auteurs de cet acte inqualifiable qui doivent être trois ou quatre, car le poids de la poutre et les dimensions ne permettent pas de la manier avec un nombre plus restreint.

La population de la France en 1908

La situation, moins mauvaise est encore inférieure à celle des autres nations

L'*Officiel* publie aujourd'hui l'état de la population de la France en 1908. Cette statistique est un peu plus satisfaisante que celle des années précédentes et surtout que celle de l'année 1907. Alors en effet qu'en 1907 on avait constaté un excédent de décès, l'an dernier on enregistre un excédent de 46.441 naissances. Ce chiffre est, en outre, supérieur à celui de la période quinquennale 1902-1907 où l'excédent annuel moyen des naissances sur les décès fut de 34.802.

C'est principalement à une importante diminution du nombre des décès que l'on doit l'excédent de naissance constaté pendant l'année 1908. Le nombre des décès a été, en effet, inférieur de 48.266 au nombre de 1907 ; tandis que d'une année à l'autre, le nombre des naissances n'a augmenté que de 18.067.

En 1908 on constate des excédents de naissance dans 45 départements, au lieu de 29 seulement en 1907. Les départements où l'excédent, rapporté au chiffre de population légale, atteint les valeurs les plus fortes, sont : Pas-de-Calais, 110 pour 10.000 habitants ; Finistère, 86 ; Morbihan, 84. Nord, 64 ; Corse, 58 ; Vendée, 55 ; Lozère, Côtes-du-Nord, 52 ; Landes, territoire de Belfort, 51 ; Basses-Pyrénées, 42 ; Corrèze, 40 : Seine-Inférieure, 36 ; Vosges, 34 ; Haute-Loire, 33 ; Pyrénées-Orientales, 31 ; Cantal, Meurthe-et-Moselle, 30.

En valeur absolue, les plus forts excédents de naissances ont été constatés dans les arrondissements de : Béthune (6.240), soit plus de un huitième du total des excédents constatés dans la France entière ; Lille (4.670). Paris (2.907). Quimper (2.714), Boulogne-sur-Mer (2.559). Ce sont les arrondissements de Seeaux (1.430), Bardeaux (1.130),

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

La conférence des Bourses du Travail

Nouvel incident. — Déclarations de M. Niel

Paris, 3 juin. — Un nouvel incident a été soulevé, à la fin de la réunion, par le dépôt d'un ordre du jour de M. Guérard, des chemins de fer et signé d'une vingtaine de délégués, demandant que les délégués formant la minorité, qui ont voté l'ordre du jour la nuit dernière, se réunissent pour dégager leurs responsabilités.

M. Niel donne les raisons qui lui ont fait donner sa démission de secrétaire général de la C. G. T. Il se plaint très amèrement de l'hostilité et de la malveillance de certains secrétaires de syndicats.

Faisant allusion à son récent discours de Lens, il déclare que c'était un devoir pour lui de prédire que la C. G. T. allait à une défaite certaine en votant la grève générale. Il a dit tout haut ce que certains pensaient tout bas, aussi ne se reproche-t-il pas sa conduite et, dit-il, en terminant, si c'était à refaire demain, je recommencerais volontiers.

La séance de la conférence des Confédérations est close au milieu d'un grand tumulte.

Le Trafic des Grâces

L'affaire Marix à l'instruction. — Les déclarations du prévenu

Paris, 3 juin. — L'interrogatoire du capitaine Marix, s'est prolongé fort avant dans la soirée. M. André a demandé au prévenu des explications sur ses relations avec M. Céra de Luna et M. Serres. Le capitaine Marix a prétendu que M. Céra de Luna avait joué, vis-à-vis de lui, le rôle d'agent provocateur. Il voulait ainsi, a-t-il dit, faire sa cour à la chancellerie pour obtenir la grâce de sa femme.

Quant à Serres, le capitaine ne s'y est pas arrêté longtemps. Voici l'explication qu'il a donnée : Serres se voyant découvert, a jugé de ne pas être pris seul. Il a manœuvré pour ne figurer au procès que comme un comparse. L'interrogatoire a porté ensuite sur les dépenses et les revenus du capitaine Marix. Celui-ci a naturellement déclaré qu'il pouvait faire face, avec ses ressources personnelles, à son train de maison. Mais M. André l'a invité à donner des explications précises sur des mouvements de fonds s'élevant à 86.500 francs opérés par lui, de décembre 1906 à décembre 1908.

Le prévenu s'est alors engagé dans des explications fort embrouillées, où il a parlé surtout d'un procès actuellement pendant devant le tribunal de Lyon et qui aurait trait à ces mouvements de fonds. M. André se réserve d'ailleurs de tirer cette question au clair. Il espère trouver là les diverses sommes encaissées par le capitaine Marix au cours de ses négociations.

Marix devra encore subir trois interrogatoires du même genre avant que puisse être abordé l'examen des plaintes déposées contre lui.

Rejet de la demande de mise en liberté

Sur réquisition du Procureur de la République, M. André a rendu une ordonnance, rejetant la demande de mise en liberté provisoire déposée par Me Demongy, au nom de son client.

LES SCANDALES DE LA MARINE

L'affaire Dupont

Paris, 3 juin. — Le commandant Archimbault, accompagné de M. Mangon de la Lande, chef de bureau de la justice maritime, a eu, dans la soirée, un long entretien avec le ministre de la Marine.

Le commissaire du gouvernement avait employé son après-midi, rue Royale, à l'étude des documents saisis chez l'ancien chef de cabinet de M. Thomson, de façon à pouvoir donner, sans retard et en connaissance de cause, les conclusions, dès que le lieutenant de vaisseau Pigan lui aura remis officiellement son rapports.

Ce rapport est, d'ailleurs, presque complètement terminé. Le lieutenant rapporteur y a travaillé durant toute l'après-midi à son domicile particulier.

A l'heure actuelle, il n'est pas possible de fixer la date exacte à laquelle prendra fin l'instruction, mais les officieux déclarent qu'il est probable qu'elle sera close dans la journée de samedi.

LES ACTES DE SABOTAGE

14 fils coupés dans la région du Hâvre

Le Hâvre, 3 juin. — De nouveaux actes de sabotage des lignes téléphoniques et télégraphiques ont été constatés dans la région, sur le territoire de Gonfreville-l'Orcher, et près de la voie ferrée, entre Harfleur et Gennevilliers. Quatorze fils ont été coupés. Quatre individus suspects ont été aperçus par un gardien de propriété, qui a donné leur signalement.

L'Affaire Steinheil

Le cordonnier Robert

Paris, 3 juin. — M. André devait entendre demain l'ami de Tardivel, le cordonnier Robert, mais celui-ci, qui est actuellement dans l'Allier, a fait savoir qu'il se trouvait sans ressources et ne pouvait venir à Paris.

En vertu d'un décret de 1808, M. André a autorisé le Parquet de Montluçon, à avancer à Robert, les frais de déplacement. L'audition de ce témoin est donc reculée de quelques jours.

UNE TROMBE A PARIS

Paris, 3 juin. — Une trombe soudaine s'est abattue ce soir, sur Paris. Elle a causé de multiples dégâts, mais il s'en fallut de peu qu'elle privât Paris de son service téléphonique. En effet, au poste de Guttenberg, une gouttière s'étant crevée sous la pression de l'eau, une infiltration, légère d'abord, mais qui ne tarda pas à se transformer en une véritable rivière, envahit l'immeuble.

M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, immédiatement averti, se rendit aussitôt sur les lieux et fit prendre les dispositions nécessaires pour éviter aux câbles le contact de la pluie qui aurait eu pour effet de suspendre les communications téléphoniques.

LA SITUATION DU « DANTON »

Brest, 3 mai. — Le « Danton » paraît, depuis hier, être légèrement incliné à tribord, ce qui ne laisse pas d'inspirer des inquiétudes. MM. Korn, inspecteur général du Génie maritime, Lomme, directeur, Liasse, ingénieur en chef, arrivent demain pour étudier les travaux qui devront être entrepris, en vue du nouveau lancement.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE

Reggio-de-Calabre, 3 juin. — Une forte secousse de tremblement de terre sussultoire, ondulatoire, a été ressentie pendant plusieurs secondes.

Nouvelles locales

TOUFFLERS

La bagarre des « Trois-Bouteilles »

L'enquête commencée par la gendarmerie de Lannoy sur cette affaire compliquée, s'est continuée durant la journée de jeudi.

De nombreux témoins ont été entendus. Leurs dépositions ont été consignées dans le procès-verbal des gendarmes. Il en est en faveur du garde-chasse Jules Lefebvre, et d'autres — ce sont les plus nombreuses — tout à l'avantage de Descamps père et fils.

Seule la justice pourra faire la lumière en cette affaire.

De son côté, le garde Lefebvre a adressé à M. le Procureur de la République son procès-verbal dressé à la charge de Alphonse Descamps pour délit de chasse, en faisant un exposé des circonstances.

Nouvelles Régionales

Crochetage de presbytères à Saint-Omer

Jeudi matin, à neuf heures, profitant de ce que M. le chanoine Déseri, curé-doyen de l'église St-Sépulcre et ses vicaires, assistaient à une cérémonie en l'honneur de Jeanne d'Arc, à Saint-Martin-au-Laert, un commissaire de police spécial d'Arras, accompagné d'un serrurier et de dix gendarmes, est venu prendre possession du presbytère. La serrure a été fracturée, puis remplacée par une autre, dont la clef a été remise à M. Rémuza, receveur de l'Enregistrement. Les gendarmes avaient barré la rue donnant accès au presbytère.

Cette violation de domicile a été perpétrée sans incident, les paroissiens en ayant été prévenus trop tard.

A la paroisse du Haut-Pont

Le crochetage du presbytère et de la maison vicariale s'est effectué, vers neuf heures, avec le même appareil. Là, encore, les rues donnant accès aux deux maisons, avaient été barrées. Les serrures furent fracturées. Pendant l'opération, une foule indignée s'était massée tout le long du quai du Caspel, sur le Pont-Rouge. M. le curé et M. le vicaire, occupés au catéchisme ne se doutaient de rien. Sitôt avertis de ce qui se passait et la gendarmerie leur barrant le chemin, ils se rendirent quai du Haut-Pont, en face de leurs anciennes habitations, où s'escrimaient les exécuteurs.

Du quai, M. l'abbé Lesenne, curé de l'Immaculée-Conception, assisté de M. l'abbé Morieux, et de M. l'abbé Cornu, ses vicaires, protesta d'une voix forte, en termes énergiques et, par deux fois, contre cette indigne spoliation.

LES ACTES DE SABOTAGE

Poteaux et fils coupés à Flixécourt

Dans la nuit du 2 au 3 juin, on a scié un poteau de fils téléphoniques, appartenant à l'Etat, sur le chemin n° 57, allant de Canaples à Angers et reliant Flixécourt à Saint-Ouen. On a coupé également, sur une longueur de 95 mètres, deux fils de bronze.

L'auteur de cet acte de sabotage est demeuré, jusqu'ici, inconnu. M. le Directeur des Postes et Télégraphes d'Amiens a été prévenu par M. le receveur de Flixécourt.

L'ASSASSINAT DE WATTEN

L'enquête

M. le juge d'instruction poursuit son enquête, et bien que Duvet n'ait pas pris une part active au crime, il sera peut-être considéré comme le plus coupable des trois individus. Vaneeghe et Truant, en effet, ont déclaré que c'est Duvet qui leur a remis le fusil en leur disant : « Et surtout, si vous apercevez le garde, visez bien la poitrine et ne le manquez pas. » Les deux jeunes gens n'ont suivi que trop fidèlement les instructions de Duvet. Celui-ci avait, dans la région, une réputation de braconnier et d'homme dangereux.

Les trois assassins sont à la prison et ne seront plus interrogés avant quelques jours. L'instruction roulera alors sur les circonstances qui ont entouré le crime et sur certains vols de volailles et de porcs dont Duvet doit être l'auteur. On questionnera également ce dernier sur l'assassinat du cultivateur Albert Vaneeghe, tué d'un coup de fusil, chez lui, à Holque, le 4 avril 1908.

Les gendarmes ont entendu un frère de Truant, qui a déclaré que, depuis son retour du régiment, il avait évité de recevoir son frère Alphonse, par trop paresseux et débauché. Il n'a pas vu l'auteur du crime le vendredi soir, ainsi qu'on l'a affirmé, et il n'a appris la nouvelle de l'homicide volontaire que le samedi, dans la matinée.

Un garde-champêtre assassiné à Oudezeele

Un crime horrible a été découvert jeudi matin, dans la petite commune d'Oudezeele, située dans le canton de Steenvoorde, à seize kilomètres d'Hazebrouck. Des ouvriers agricoles, se rendant à leur travail ont trouvé dans les champs le cadavre du garde-champêtre, M. H. Vannobel. L'infortuné avait été frappé de dix-huit coups de couteau. On présume que le meurtrier est un fraudeur.

Le parquet d'Hazebrouck, prévenu, s'est rendu sur les lieux, jeudi après-midi. Ce crime perpétré presque au lendemain de l'assassinat du garde-chasse de Watten, a produit dans toute la région une grosse émotion.

Une famille empoisonnée à Denain

La dame Boulogne, demeurant, rue du Gravier, avait fait, mardi, une soupe aux herbes, dans laquelle elle avait ajouté un os de veau. A l'heure du dîner, toute la famille se mit à table. On mangea de bon appétit et personne ne ressentit aucun malaise.

Mercredi, au dîner, la dame Boulogne fit réchauffer la soupe ; toute la famille en mangea excepté le mari qui n'était pas rentré. Mais, M. Fruges, père de la dame Boulogne, sa fille et ses quatre enfants qui avaient absorbé la soupe ressentirent tous les symptômes d'un empoisonnement. On prévint aussitôt un docteur qui prodigua ses soins aux malades.

Le médecin, qui n'avait pu se prononcer le premier jour, espère, sauf complications, sauver toute la famille.

TRAGIQUE NOYADE D'UNE FILLETTE A COUDEKERQUE-BRANCHE. — Une fillette, la petite Zélie Loten, huit ans, dont le père est employé au chemin de fer de Coudekerque-Branche, jouait, jeudi après-midi, le long des fossés des fortifications, à proximité du passage à niveau de la rue des Pascrelles. Elle perdit l'équilibre et tomba à l'eau. Un journalier de St-Pol, M. Gaston Lejeune, 21 ans, plongea à plusieurs reprises, mais ne put finalement que ramener un cadavre.

UN PATRON DE PÊCHE DE CALAIS NOYÉ EN MER. — M. Jules Bomy, matelot sur le voilier « Ste-Barbe », de Calais, se présentait hier matin au bureau de l'inscription Maritime pour déclarer la fin tragique survenue en mer, mardi, de son patron de pêche et beau-frère, Victor Nuyckens, 28 ans, inscrit maritime à Calais.

Vers cinq heures du soir, le « Ste-Barbe » pêchait à 5 milles au Nord de Calais. Après avoir pêché à la ligne quelques maquereaux, le patron Nuyckens continua la pêche au chalut. Tout l'équipage se disposa pour cette manœuvre. Le patron se chargea de placer l'une des mulettes sur le bâton du chalut et s'empara de ce dernier. Ayant été brusquement entraîné, le malheureux tomba à la mer, à quelques mètres du bateau. Le vent soufflait assez fort et éloignait l'embarcation de l'homme en péril. On tenta de revenir vers Nuyckens, mais le voilier n'obéit pas. Une seconde après, le patron disparaissait. Le « Ste-Barbe » se maintint pendant une heure à proximité de l'endroit, mais l'équipage n'aperçut plus, à aucun moment, son patron.

A PROPOS D'UNE NOCE A LOOS. — Il y avait un mariage, hier, à Loos. Quelques jours auparavant, les familles avaient fait une démarche auprès de M. Sourlaux, adjoint délégué à l'état-civil et il avait été convenu, d'un commun accord, que le mariage aurait lieu, à onze heures, à la Mairie ; la cérémonie à l'église était fixée à 11 heures 1/2. La noce fut exacte. Par contre, M. Sourlaux ne parut point. Il fut impossible de le découvrir. Le greffier était à son poste, très perplexe. On ne rencontrait nulle part, ni le maire, ni un conseiller municipal. Que faire ? Les invités des fiancés trouvaient l'attente longue. Les uns récriminaient, les autres, prenant tout du bon côté, riaient. Comment cela allait-il se terminer ? Enfin, à midi, parut un conseiller municipal, qui venait chercher un renseignement. On le mit au courant de ce qui se passait. Il ceignit une écharpe et aussitôt remplit les fonctions d'officier d'état-civil.

C'est très bien, mais avait-il une délégation ? S'il n'en avait pas, le mariage, légalement, ne serait point valide et voilà qui compliquerait les choses.

UN HOMME TUÉ EN GARE DE BUSIGNY. — Hier, vers 7 heures 45 du soir, M. Jules Pruvost, 45 ans, journalier, demeurant à Esmes, se trouvait à la gare de Busigny, lorsque, malgré les avertissements du sous-chef de gare de service sur le quai, il traversa les voies. A ce moment arrivait le train venant de la direction de Saint-Quentin. Le mécanicien fit tout ce qu'il put pour éviter un accident mais l'infortuné voyageur fut tamponné et projeté hors des rails. Lorsqu'on voulut le relever il était mort, succombant à une fracture de la base du crâne.

ON REPÊCHE UN CADAVRE A LOMME. — Des dragueurs ont retrouvé, jeudi, dans la Haute-Deûle, le cadavre du nommé Louis Lepez, blanchisseur à Lomme, disparu depuis le 1er juin. Tout porte à croire que le malheureux a été victime d'un accident.

UNE GRAVE AFFAIRE A DUNKERQUE. — L'administration de l'Inscription Maritime a été saisie de diverses plaintes, relatives aux brutalités exercés par un officier appartenant à l'état-major d'un grand voilier, faisant le service entre Dunkerque et Iquique. Parmi les victimes se trouvent le matelot G... et le mousse C... Ce dernier fut lancé contre une porte et grièvement blessé à la tête. Une enquête est ouverte.

UN CAMBRIOLAGE DANS UNE ÉGLISE A VIMY. — Le nommé Guislain Dumays, 16 ans, mineur, a été surpris dans l'église de Vimy et a avoué avoir fracturé un tronc à l'aide d'une pince qui fut saisie.

BONNE CAPTURE A SOMAIN. — Dans la nuit du 1er au 2 juin, les gendarmes de Somain, en surveillant des lignes télégraphiques, remarquèrent, près du passage à niveau de Villers-Campeaux, une auto, rangée sur un des bas côtés de la route. Les phares de l'auto étaient éteints et le chauffeur sommeillait. Les gendarmes s'apprêtaient à le réveiller, quand ils aperçurent deux autres hommes venant sur l'auto. Convenablement embusqués, ils entendirent les individus dirent au chauffeur, après l'avoir réveillé : « Allons-y, c'est prêt ». Les gendarmes se montrèrent. Les deux nouveaux venus prirent la fuite et, seul, le chauffeur put être maîtrisé. C'est un nommé Philippe Coet, 27 ans, loueur d'autos à Albert. En outre, les gendarmes arrêtèrent également le sieur Croin, 55 ans, qui traînait non loin de là et qui ne put expliquer pourquoi il se trouvait la nuit en ces parages.

L'auto a été saisie.

LA MYSTÉRIEUSE AFFAIRE DE SAINGHIN-EN-WEPPE. — L'affaire de Sainghin-en-Weppe paraît s'éclaircir. Si l'on en croit une déclaration qu'aurait faite le mystérieux blessé, Régis Lallemand, Magret l'aurait frappé avec la dernière brutalité, au cours d'une discussion engendrée par l'ivresse.

D'après le rapport médical, la victime aurait été frappée avec un instrument contondant. L'inculpé, cependant, persiste à nier. L'instruction se poursuit et il est probable que le jour se fera avant peu sur cette affaire.

COUPS DE COUTEAU A ANZIN. — Mardi, dans l'après-midi, Louis Renoncourt, 26 ans, rencontrait, rue de l'Eglise, son amie, Antoinette Debon, 22 ans qu'il avait quittée il y a quelques jours. Renoncourt porta à son amie un coup de couteau qui lui fit une blessure, heureusement légère au cou. Renoncourt a été écroué.

SUICIDE D'UN HOSPITALISÉ A VALENCIENNES. — Un vieillard de 67 ans, pensionnaire de l'Hôpital général, s'est jeté d'une fenêtre du premier étage, d'une hauteur de dix mètres, et s'est tué sur le coup. C'est un sieur Coliquet, originaire de Quarouble.

UNE DÉLICATE AFFAIRE A CAMBRAI. — Le bruit s'était répandu, il y a quelques jours, qu'une dame Vasseur, dont le mari travaille parfois à la manutention, vendait à ses co-locataires du lard de même nature que celui servant à l'alimentation de la troupe. Une enquête fut ouverte. Jeudi, au cours de ses recherches, un inspecteur de police constatait qu'une dame Henriette Lesage, épouse Cocquelle, faisait cuire pour le repas des siens, du lard semblable à celui qui provient des magasins militaires. Il apprit que la viande avait été cédée par la dame Vasseur, au prix de 1 fr. 25 pour un kilo 500.

Interrogée, Mme Vasseur déclara qu'il y avait environ trois semaines, son mari avait rapporté chez elle un fut de cette marchandise, en disant que M. Duval avait remis en récompense d'un travail qu'il avait fourni, en lavant des sacs vides. J.-B. Vasseur, interrogé, ajouta qu'il avait déjà reçu de la même façon du pain de troupe. De son côté, M. Duval reconnut l'exactitude des dires de Vasseur, et déclara, qu'en effet, il avait remis à Vasseur un fût de lard, qui était rance et impropre à la consommation de la troupe ; de même, le pain n'était que du pain refusé parce qu'il était brûlé. L'enquête continue.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, 3 juin 1909.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York en sous	New-York précédent	New-Orléans en sous	New-Orléans précédent
JUIN.....1909	10.98	10.88		11.10
JUILLET.....	10.97	10.95		11.17
AOUT.....	10.91	10.86		11.06
SEPTEMBRE.....	10.87	10.86		11.06
OCTOBRE.....	10.84	10.83		10.83
NOVEMBRE.....	10.84	10.83		10.81
DÉCEMBRE.....	10.84	10.83		10.81
JANVIER.....1910	10.80	10.77		10.84
FÉVRIER.....	—.—	—.—		—.—
MARS.....	10.82	10.80		10.89
AVRIL.....	—.—	—.—		—.—
MAI.....	—.—	—.—		—.—
Ports des Etats-Unis.....	3.000		2.000	Balles
Ports de l'Intérieur.....	25.000		3.000	»

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— Jeudi, a eu lieu, en l'église Saint-Michel, à Lille, le double mariage de Mlles Wemaere, filles de feu M. Wemaere, négociant en lins, et de Madame, née Choquet. Mlle Lucie Wemaere épousait M.